

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Monsieur Benoît PERILLEUX
Directeur – Chef de Service
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfd/656048
N/réf. : AA/AH/BXL-3.75/s.615
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place du Trône / rue Thérésienne. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public.
Dossier traité par M. Resibois

En réponse à votre courrier du 12 décembre 2017 sous référence, réceptionné le 13 décembre, nous vous communiquons l'avis défavorable rendu par la CRMS en sa séance du 10 janvier 2018, concernant l'objet susmentionné.

Le périmètre d'intervention relatif à la place du Trône se situe dans la zone de protection du palais des Académies (ensemble / site classé par arrêté du 10-10-2001) et pour ce qui concerne la rue Thérésienne, dans celle de l'ancienne banque d'Outremer (classée comme monument par arrêté du 5-07-2001). Il est compris dans une ZICHEE du PRAS et jouxte le boulevard du Régent indiqué comme axe structurant.

SYNTHÈSE DE L'AVIS

Bien que la CRMS salue le maintien du tracé originel du square et la recombinaison d'un alignement d'arbres sur le boulevard du Régent, elle juge toutefois le réaménagement proposé très peu respectueux du rôle majeur qu'occupent, à plusieurs titres, la place du Trône et la rue Thérésienne dans le paysage urbain historique du haut de la ville. La demande ne s'appuie d'ailleurs pas sur l'historique des lieux (information pourtant disponible auprès du demandeur : cf. étude commandée dès 2009¹), ce qui est pourtant essentiel pour valablement fonder le projet de réaménagement. Il est également nécessaire de coordonner le projet avec le projet régional de réaménagement des boulevards de Ceinture, actuellement en cours.

Tel que dessiné, le projet risque un morcellement de l'espace public (palissade végétale, potelets, ajustement des niveaux, ...), préjudiciable à l'échelle de la place mais aussi de la compréhension et de la lisibilité de l'ensemble du Quartier Royal. Lieu stratégique d'articulation entre le boulevard du Régent et le Quartier Royal, la Place du Trône doit être aménagée au départ de ses caractéristiques intrinsèques, celles qui lui confèrent son remarquable intérêt urbanistique, paysager et patrimonial, essentiel à la cohérence du quartier. Le projet semble au contraire avoir été pensé pour répondre localement à des impératifs fonctionnels sans prise en compte du contexte urbanistique historique plus large .

¹ Voir le site web de Quartier des Arts (<http://www.quartierdesarts.be/nos-actions/place-du-trone/place-du-trone>).

La CRMS demande de revoir le projet en conservant davantage les caractéristiques des lieux et en allégeant l'impact du chantier (il est prévu de creuser sur plus de 70 cm en périphérie de la place au pied du mur du Palais Royal. Pour la Place du Trône, la CRMS demande au minimum de :

- renoncer à l'écran visuel composé d'arbres palissés et de haies ;
- réintégrer un dispositif végétal au centre des deux terre-pleins centraux ;
- conserver les tracés en dolomie ;
- rendre l'îlot directionnel plus discret, en phase avec la hiérarchie des aménagements d'origine ;
- conserver le revêtement de pavés porphyre ainsi que des trottoirs surélevés avec bordures significativement saillantes (15cm) ;
- revoir à la baisse et rendre plus discret le projet de mobilier urbain.

Tout comme pour la Place du Trône, la CRMS demande de conserver les formes urbaines existantes de la rue Thérésienne, avec voirie pavée et trottoirs surélevés, ceci pour préserver le paysage urbain historique.

LA PLACE DU TRÔNE

Historique et intérêt du site

La place du Trône a été aménagée par l'architecte Alphonse Balat en 1868-1869, en même temps que la création du mur de clôture orné et la porte monumentale des jardins du Palais Royal. La place se compose alors de trois triangles avec une chaussée médiane articulée par rapport à la porte monumentale. En 1926, elle connaît l'adjonction du monument à Léopold II (œuvre ultime du sculpteur Thomas Vinçotte) ainsi que l'aménagement d'un terre-plein central à pelouse rectangulaire (architecte François Malfait). Pour la CRMS, il s'agit de la période de référence. Plus tard les plantes basses ont été remplacées par une large haie de lauriers cerises, accentuant le caractère géométrique de la place et cachant la vue du reste des jardinets. Et, plus fondamentalement, dans les années 1960, la transformation des boulevards-promenade en autoroute urbaine, a entraîné la suppression des arbres d'alignement à hauteur de la place.



Evolution de la place du Trône à partir de BruCiel (1953, 1971, 1996, 2012)

L'intérêt urbanistique et patrimonial indéniable de la place du Trône réside dans :

* **la qualité et le prestige des immeubles et espaces qui la jouxtent**

- Boulevard du Régent (établi à partir de 1821).
- Jardins du Palais Royal avec mur de clôture monumental par Alphonse Balat, 1868-1869
- Mur de clôture des écuries du Palais d'Orange - actuel Palais des Académies (Gustave De Man, 1863-1874) avec groupes sculptés d'Auguste Rodin.
- Immeuble AXA (1929-1930, Michel Polak et René Théry).

* **l'intégration urbanistique de la place et de ses abords**

- « Balat s'est efforcé d'intégrer au maximum son tracé – les trois triangles, y compris leurs trottoirs – aux dispositions des abords : le trottoir du côté du boulevard est celui du boulevard même, celui de l'autre côté est aligné sur la rue de la Pépinière, et celui du côté de la rue Ducale continue le trottoir de celle-ci. La chaussée médiane a été tracée de façon à être perpendiculaire au milieu du mur orné du jardin royal, plus précisément au milieu de sa porte. L'alignement oblique sur la rue Ducale a été répété exactement de l'autre côté, par souci de symétrie, ce qui a entraîné, juste au-delà, un léger désaxement du prolongement de la rue de Brederode sur la place. La superficie moindre et le tracé du troisième triangle, de ce côté, résultent de la configuration de la place et des deux triangles principaux. Au reste, l'intégration de l'ensemble a été favorisée du fait que l'architecte a conçu simultanément le mur orné et la distribution de la place »².
 - Le traitement en pan coupé de l'immeuble ancien, récemment rénové (angle des rues Brederode et de la Pépinière, 29 rue Brederode) assure lui le lien urbanistique avec les deux artères du quartier aménagé vers 1790.
- * le rôle de la place du Trône à l'échelle du Quartier Royal**
- La place du Trône et ses abords (clôtures du Palais Royal et du Palais des Académies) forment un espace structurant reliant, par son tracé et par l'architecture des clôtures, le Quartier Royal (aménagé vers 1775-1785), le quartier des rues Brederode – Pépinière (aménagé vers 1790), et les boulevards extérieurs (boulevard du Régent établi à partir de 1821).
 - La place offre un dégagement depuis les boulevards et est avant tout conçue comme une transition entre les boulevards extérieurs et le prestigieux Quartier Royal.
 - Elle témoigne d'une maîtrise de l'art de la transition urbaine. Tant l'architecture des murs de clôture que les façades de l'immeuble AXA (1929-1930, Michel Polak et René Théry) font écho avec l'architecture du 18^e siècle du Quartier Royal que les passants découvriront après avoir aperçu la place du Trône, offrant ainsi une séquence importante dans la progression.

Principes d'intervention préconisés par la CRMS

Etant donné rôle important que la place du Trône occupe dans le paysage urbain historique du haut de la ville, la CRMS préconise de revoir le projet, de conserver les caractéristiques des lieux et d'alléger l'impact du chantier (il est prévu de creuser sur plus de 70 cm en périphérie de la place au pied du mur du Palais Royal). Concrètement, elle préconise d'intervenir selon les principes suivants :

*** Plantations :**

- Les *parterres* seront constitués de grandes pelouses libres de toute occupation (cette option est-elle motivée par une occupation future des parterres ? Si oui, comment serait-elle gérée ?).
 - o La suppression des haies et des massifs centraux permettra d'améliorer la visibilité. Toutefois, les deux triangles principaux gagneraient à réintégrer un dispositif végétal en leur centre (mais plus discret que l'existant), comme c'était le cas originellement, et ce afin de souligner la hiérarchie de ces espaces par rapport au troisième triangle et ainsi, de renforcer la perspective vers le monument à Léopold II et l'entrée monumentale de Jardins du Palais Royal.
 - o Les bandes de dolomie, soulignant le tracé des bordures des parterres, devraient être conservées pour en garantir la lisibilité.
- Le *rideau de tilleuls* palissés assorti d'une triple haie basse altèrerait fortement la visibilité générale (architecturale et urbanistique), romprait la symétrie (il ne suit qu'une partie de la composition des triangles) et transformerait cet espace ouvert (permettant d'apprécier

² Xavier Duquenne : « La Place du Trône » publié dans les *Cahiers Bruxellois*, 2015/1, p. 377-392.

l'intégration urbanistique et offrant une transition vers le Quartier Royal) en un espace clos. Cet ajout doit être évité à tout prix. Le souhait de réaliser une « ceinture verte » qui « isole » la place du boulevard devrait plutôt donner lieu à un travail à hauteur des nouvelles plantations d'arbres dans l'alignement de ceux du boulevard, là où les plantations n'altèrent pas les qualités de la place.

- La plantation de trois *Liquidambar styraciflua* à hauteur de l'îlot directionnel de la rue Ducale aurait pour conséquence de souligner fortement un élément absent du projet originel puisqu'il s'agit d'un simple refuge-piéton réalisé vers 1960 pour la traversée de la rue Ducale. L'intervention devrait être beaucoup plus discrète à cet endroit qu'il ne faut en cas magnifier.

* Revêtement de voirie

- Sur *la chaussée*, le remplacement des pavés porphyre par des pavés de pierre bleue n'est acceptable d'autant que l'image de référence qui figure au dossier est totalement inadaptée au site. L'utilisation de la pierre bleue diminuerait la distinction visuelle trottoirs/chaussée, typique du paysage urbain historique de l'époque, comme à la place des Palais. En outre, ce matériau différencierait le revêtement de la place du Trône de celui de la rue Brederode, alors que l'espace est conçu comme une continuité urbanistique.
- A hauteur des *trottoirs et triangles*, les trottoirs avec bordures saillantes de 15cm seraient ramenés à une différence de niveau de 1 cm entre le trottoir et le filet d'eau de la chaussée carrossable. Cette option rompt l'homogénéité de l'ensemble du Quartier Royal où la distinction est, comme dans tous les paysages urbains historiques du long 19^e siècle, clairement établie entre la chaussée et le trottoir. La différence de hauteur doit être préservée à la fois pour l'homogénéité de l'ensemble, la lisibilité, le rôle structurant des bordures et pour éviter, comme le projet le mentionne, le placement d'une forêt de potelets qui encombrera l'espace public. Tels qu'en attestent plusieurs expériences adoptées dans différentes villes étrangères, l'accessibilité aux PMR peut tout à fait se combiner avec le maintien de trottoirs historiques³

* Mobilier urbain

- L'installation d'un nombre important de bancs publics et des deux mâts « multispot » « pour un éclairage événementiel » dans la perspective centrale du monument à Léopold II et de l'entrée monumentale des jardins du Palais Royal n'est pas approprié puisqu'il s'agit de l'axe le plus important de la composition, où les interventions devraient être les plus discrètes possibles. Ce point devra être revu.

LA RUE THÉRÉSIEENNE

La rue Thérésienne a été établie avec les rues de la Pépinière de Brederode en 1789-1790 pour former un nouveau quartier, et ce dans le sillage de celui du Quartier Royal dont les travaux venaient à l'époque de s'achever. Malheureusement, la prise en compte historique du site fait également défaut dans ce volet de la demande.

L'option de remplacer les pavés porphyre de la rue Thérésienne par de l'asphalte et d'aménager la rue de plain-pied porterait fortement atteinte au paysage urbain historique de cette zone. Plutôt que de choisir comme modèle l'aménagement de la rue de Namur, où la voirie a perdu toute cohérence avec l'environnement architectural, il faudrait concevoir la rue Thérésienne comme le prolongement du paysage urbain historique du Quartier Royal, en particulier de la place du Trône et de la rue Brederode, où la voirie est pavée.

³ (voir par exemple en Angleterre et en Irlande : ACCESS IMPROVING THE ACCESSIBILITY OF HISTORIC BUILDINGS AND PLACES [http://www.buildingsofireland.ie/FindOutMore/Access%20-%20Improving%20the%20Accessibility%20of%20Historic%20Buildings%20and%20Places%20\(2011\).pdf](http://www.buildingsofireland.ie/FindOutMore/Access%20-%20Improving%20the%20Accessibility%20of%20Historic%20Buildings%20and%20Places%20(2011).pdf) ; <https://content.historicengland.org.uk/images-books/publications/streets-for-all/heag149-streets-for-all-consultation-draft.pdf/>).

Tout comme pour la place du Trône, la Commission préconise de conserver sur cet axe les pavés porphyre et les trottoirs traditionnels surélevés puisque ces éléments participent pleinement aux caractéristiques du quartier.



A l'échelle des immeubles, l'organisation existante permettra de garantir leur lisibilité, en particulier pour l'immeuble classé de l'ancienne Banque d'Outremer à l'angle de la rue Thérésienne et de la rue Brederode.

Rue Brederode 11-13A (photo DMS 2015)

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Ch. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : BDU-DU : M. Resibois, B. Annegarn
BDU-DMS : S. Valcke